

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance publique du lundi 24 juin 2024,
- Travaux de rénovation du presbytère (MAPA – procédure restreinte et négociée) : Attribution des lots n°1, 3, 4, 5, 6 et 10,
- Fin de contrat de bail commercial entre la commune et La Causerie – Sandrine DIGNE au 1^{er} septembre 2024,
- Questions Diverses,

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, DEILHES Benoît, FIGEAC Francis, MARTY Annie, ROBERT Jean-Marc, COURNOT Evelyne, FIGEAC Valentin, ROUMIGUIÉ Alexandre,

Étaient excusés : FOISSAC Laurette, ESCOBOSA Alain, RESCOUSSIÉ Damien, PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine, CONTÉ Josiane,

Monsieur Jean-Marc ROBERT a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du lundi 24 juin 2024,

Lecture du Procès-Verbal et approbation des membres du Conseil.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2024-08-001*.

2. Travaux de rénovation du Presbytère (MAPA – procédure restreinte et négociée) : Attribution des lots n°1, 3, 4, 5, 6 et 10,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la procédure réglementaire au marché à procédure adaptée MAPA a bien

Par délibération n°2023-12-009, il a été attribué les lots 2, 7, 8 et 9.

Une deuxième consultation a été lancée le 3 juillet 2023 sur la plateforme AW SOLUTIONS ainsi que sur la Dépêche du Midi en date du 3 juillet 2023 avec une date limite de dépôt fixée au 5 septembre à 16h30. Le récépissé de plis mentionne la réception de 11 plis reçus dans les délais. Par délibération n°2023-12-010, les lots n°1, 3, 4, 5, 6 et 10 ne sont pas attribués car INFRUCTUEUX.

Compte tenu des tarifs bien trop élevés par rapport à l'estimatif du projet, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération n°2023-12-002 du 7 décembre 2023 il a été décidé à l'unanimité des membres de modifier le projet initial avec abandon de la transformation de cave en salon et la terrasse extérieure.

Une procédure restreinte négociée a été lancée avec la demande de devis à diverses entreprises selon le projet réduit. Une séance de négociation technique s'est tenue le 12 avril 2024, et le recueil des derniers devis réactualisés s'est produit le 27 juin.

Il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Désignation	Entreprise	Montant HT
1	Gros œuvre / VRD	Entreprise QUERCY HABITAT	45 631,00 €
3	Métallerie Serrurerie	Entreprise QUERCY HABITAT	3 140,00 €
4	Menuiserie Alu et bois ext/inter	Entreprise ARTISABOIS	26 496,25 €
5	Menuiserie intérieure bois	Entreprise ARTISABOIS	19 001,08 €
6	Cloisonnement peinture	Entreprise QUERCY HABITAT	35 122,01 €
10	Plomberie Chauffage	Entreprise BOURRIÉ	24 427,10 €

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2024-08-002*.

3. Fin de contrat de bail commercial entre la commune et La Causerie – Sandrine DIGNE au 1^{er} septembre 2024.

Par courrier reçu en mairie le 1^{er} juillet dernier, Madame Sandrine DIGNE gérante de LA CAUSERIE nous a fait part de son souhait de mettre fin au contrat de bail commercial au 1^{er} septembre 2024.

L'état des lieux se fera première quinzaine du mois de septembre.

Le paiement des loyers est à jour.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, *délibération n°2024-08-003*.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 h 30.



Le Maire,

Francis FIGEAC.

La secrétaire de séance,

Jean-Marc ROBERT.